



## Ma fille veut faire son baptême mais son père est musulman

Par **Kotor**, le **30/10/2010** à **09:42**

Bonjour, Je suis séparée du papa de ma fille d'avant sa naissance. Ma petite a 8 ans. Depuis quelques temps, elle ressent le besoin de connaître ma religion (catholique), son père lui a fait connaître la sienne (musulmane) par obligation pour lui. Je ne m'y suis jamais opposée mais aujourd'hui comme je vous disais Manon veut faire son Baptême (comme son frère et sa soeur). Comment dois-je m'y prendre? car j'ai reculé l'échéance depuis un moment par des explications à ma fille comme quoi elle ne pouvait choisir que lorsqu'elle serait majeur et que son père normalement ne devait pas lui imposer sa religion mais qu'il en fait le contraire. Je ne veux pas mettre de barrière entre eux par rapport à ça mais je sens ma fille en souffrance. Comment je dois faire?

Par **Clara**, le **30/10/2010** à **12:01**

Bonjour, si vous avez l'autorité parentale conjointe, il faut l'accord des deux parents pour baptiser votre fille, donc il faudra demander au papa s'il est d'accord, apparemment ce n'est pas gagné. Il faudra qu'elle attende sa majorité pour le faire elle meme

Par **medica**, le **30/10/2010** à **13:55**

Bonjour,

En cas de désaccord des parents, le juge aux affaires familiales n'est-il pas habilité à trancher le litige, et ce, dans la mesure où il s'agit du souhait d'un enfant de 8 ans ??

Cordialement

Par **mimi493**, le **30/10/2010** à **14:18**

Tout à fait, en cas de désaccord des parents, sur un acte non usuel de l'autorité parentale (si elle est conjointe, donc si le père a reconnu l'enfant avant ses un an), le JAF tranche. Il me semble, en plus, que le curé va exiger l'accord des deux parents.

Vous lui envoyez donc une LRAR l'avisant du désir de l'enfant et vous lui demandez l'autorisation écrite pour ça. S'il refuse ou ne répond pas, vous faites une requête au JAF. Vous pouvez, dans ce cadre, demander au bationnier de désigner un avocat pour l'enfant, et l'enfant peut demander à être entendu par le juge (attention, une enfant manipulé ça peut se détecter)

Par **Kotor**, le **10/11/2010** à **08:38**

A mimi 493,  
vous m'avez répondu que c'était bien qu'il lui apprenne sa religion, sa langue... mais ou va le choix de ma fille??

Je n'ai jamais refuser qu'elle apprenne tant qu'elle en faisait le choix mais aujourd'hui sans n'est plus le cas, elle veut se faire Baptiser, je n'ai pas envie de lui infliger le juge car elle est très fragile psychologiquement. [fluo]Et pourquoi [/fluo][fluo]devrait-elle tout accepter de son père et ne pas écouter son coeur??[/fluo][fluo][fluo]

Par **chris\_idv**, le **10/11/2010** à **10:36**

Bonjour,

Sur un forum juridique les réponses sont d'abord juridiques et pas philosophiques ou spirituelles.

Cordialement,

Par **Clara**, le **10/11/2010** à **11:51**

Bonjour Kotor, je ne vois pas où vous avez pu lire que Mimi vous a donné ce genre de conseil ! Elle vous a donné une reponse juridique uniquement ! Vous avez du vous tromper de site...

Par **mimi493**, le **10/11/2010** à **13:28**

[citation]Et pourquoi devrait-elle tout accepter de son père et ne pas écouter son coeur??  
[/citation]

Peut-être parce que c'est une enfant et qu'elle doit obéïr à ses parents ?  
Si son coeur est de ne pas aller à l'école, vous allez y accéder ?